



## Objectifs

- ▶ Certifier l'origine d'une marchandise destinée à l'exportation hors de l'Union Européenne
- ▶ Authentifier les documents émis par les entreprises dans le cadre de leur activité internationale



## Public

- ▶ Toute entreprise située sur le territoire du département des Alpes de Haute-Provence



## Documents

- ▶ Certificat d'origine  
 À remplir par l'entreprise, ils sont exclusivement destinés à prouver l'origine des marchandises pour satisfaire aux exigences douanières ou commerciales. Ils permettent notamment de bénéficier de régimes préférentiels établis entre l'Union Européenne et certains de ses partenaires commerciaux.
- ▶ Visas et légalisation  
 En conformité avec la réglementation en vigueur et dans le strict respect des attributions qui leur sont dévolues, les CCIT peuvent :
  - Viser les factures commerciales,
  - Certifier des signatures,
  - Établir des attestations.



## Modalités

Effectuez vos formalités avec ou sans rendez-vous

- ▶ par courrier avec traitement et expédition le jour même
- ▶ dans nos locaux à Digne-les-Bains 60 boulevard Gassendi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h15
- ▶ dans nos locaux à Manosque 264 rue Berthelot de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



## Tarif

- ▶ Visa : 8€
- ▶ Imprimés :
  - Certificat d'origine laser :

Feuillet original ou copie ou demande	HT	TTC
- Prix à l'unité jusqu'à 10 exemplaires	1,50 €	1,80 €
- Prix à l'unité de 11 à 100 exemplaires	1,25 €	1,50 €
- Prix à l'unité + de 100 exemplaires	0,84 €	1,00 €

- EUR1 EUR2 : 2€ TTC le formulaire



- ▶ Affranchissement  
 Envoi en Chronopost : 25€ TTC  
 Affranchissement par courrier non facturé

## Contact

Pôle Formalités  
 04 92 30 80 85 [formalites@digne.cci.fr](mailto:formalites@digne.cci.fr)